

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 décembre 2009

\*\*\*\*\*

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents  
Secrétaire de séance : PELLETIER Patricia

Ouverture de la séance à 20h30

**CORRESPONDANCE**

Lecture des remerciements de la famille CORDIER pour le décès de Claude.

Lecture des remerciements de l'Union Musicale Clairvalienne pour la subvention annuelle.

**BUDGET**

- Décision modificative avec transfert de crédit entre le compte 61523 – voies et réseaux et le compte 6413 – personnel non titulaire pour un montant de 500€
- Délibération est prise pour accepter le chèque de 50€ du Conseil Général pour le concours de fleurissement 2009, ce qui correspond au 4<sup>ème</sup> prix départemental,
- Remplacement du matériel informatique (unité centrale) foudroyé. Deux devis sont présentés : IBS pour 570€HT et Perono pour 890€HT. Un devis sera demandé au prestataire informatique de Clairvaux les Lacs avant toute décision. Groupama indemniserà sur ce sinistre avec une vétusté de 35% sur les 965€HT du devis de réparation,
- Deux analyses d'eau ont été effectuées le 10 décembre. Une à la station et une au village. Le coût total s'élève à 217.64€HT. Les deux analyses sont conformes aux normes de qualité réglementaires,

**CAPTAGE**

Les travaux sont terminés en ce qui concerne le terrassement de la station, l'installation et le réglage par l'Eau Pure. Les deux prélèvements sur le puits opérés par Monsieur Julien GIRARDOT donnent un indice de turbidité satisfaisant. La mise en exploitation est désormais possible (voir lettre cabinet Reilé). L'hiver étant là, les clôtures des périmètres seront montées en début d'année 2010.

**ONF**

Une délibération est prise pour l'exploitation des chablis et coupes de bois résineux pour l'exercice 2010. Les trois garants de l'affouage y figurent : François BAILLY, Didier PERRIN, et Fabrice PRELY.

L'accord a été donné pour le programme d'activité sur les parcelles 6, 7, 8 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. La dépense d'investissement avoisinera 7600€ sur les dites parcelles. Un devis suivra. Un devis est demandé également pour un sentier forestier avec la prévision d'un circuit.

Le prix de l'affouage 2010 reste à 25€ Le nouveau règlement a été transmis à tous les affouagistes

**EMBELLISSEMENT**

Travaux de couverture du « Travail » terminés. Les chéneaux seront raccourcis de 20 cm. Le maçon fera le crépissage au printemps. L'idée d'un bœuf sculpté est abandonnée momentanément. La région n'a pas donné de suite favorable à notre demande de subvention.

Bilan positif pour le fleurissement communal : 4<sup>e</sup> place du niveau départemental dans sa catégorie pour le Conseil Général, et, à la Communauté de Communes du Pays des Lacs, la commune d'Uxelles a été citée en premier. Jachère fleurie : broyage réalisé. Plantation de tulipes pour le printemps 2010.

Les affiches des élections régionales 2010 seront apposées sur le pignon de la Mairie. Des panneaux seront réalisés avec des barres en U et des panneaux bois.

**CREATION D'UN SIVOS**

Après un sérieux travail informatif en commission, considérant que notre commune d'Uxelles n'est que modestement intéressée, tant par le nombre d'enfants (4) que par sa population (44), il paraît opportun d'attendre l'évolution de cette situation.

### **HABITAT**

Les divers plans de la future construction de Monsieur Hervé BANDERIER sont étudiés. Un avis favorable au permis de construire est conditionné par l'adjonction de l'engagement de Monsieur BANDERIER confirmant qu'il s'agit d'une habitation principale sans fin locative (lettre). La lettre de confirmation d'ERDF spécifiant qu'elle accorde la dérogation au déplacement du poteau gênant. Celui-ci sera mis en place aux frais d'ERDF. La commune précise que la parcelle est desservie par la voirie communale, la montée des Chalets, où le déneigement est assuré

### **SUBVENTION ECOLE CLAIRVAUX LES LACS**

Après lecture de la liste récapitulative 2009 des subventions, seule la subvention pour Laurent GUYETAND pour une classe de neige à Lamoura est retenue pour un montant de 50€ Une délibération sera prise dans ce sens. Les autres demandes de subvention ne seront pas retenues (AMF, Restos du cœur, centre Léon Bérard).

### **LE TRI**

Modification des passages de récolte des bacs bleus. Le calendrier sera transmis à tous les foyers et sur le site internet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Pierre SIMANDRE est référent PDIPR (sentiers de randonnées) auprès de la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

**POPULATION INSEE** : Il est donné lecture de la réponse du directeur régional. L'explication reste que le chiffre annoncé est une extrapolation, soit 44 habitants. Nous avons reçu les précisions suivantes après le conseil 1) les résultats du recensement en 2009, 2) la population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sera de 57 habitants.

La séance est close à 22h40.

Le Maire,  
Pierre SIMANDRE

Le Maire et le Conseil Municipal  
souhaitent une heureuse année 2010  
aux habitants d'Uxelles.